

Compagnie HERACLES VILLEURBANNE

TIR A L'ARC

De l'initiation à la compétition avec un entraîneur diplômé d'Etat.
Un matériel performant et évolutif prêté pour les tireurs débutants.
Un terrain de tir extérieur (5 à 70 mètres) accessible en permanence.

	Cours encadrés	Jour	Horaires
JEUNES	U11 <i>1 entraînement par semaine</i>	Mercredi	14h-16h
	Débutants jeunes U13 à U18 - 1 ^{ère} année <i>2 entraînements par semaine</i>	Mardi Vendredi	18h-20h 18h-20h
	Perfectionnement jeunes U13 à U21 <i>2 entraînements par semaine</i>	Lundi Mercredi	18h-20h 16h-18h
	Compétiteurs jeunes U13 à U21 (objectif TAE DI + équipes) <i>2 entraînements par semaine + 1 en semi-autonomie</i>	Lundi Mercredi Vendredi	18h-20h 18h-20h 18h-20h
ADULTES	Activité féminine sport santé	Mardi	9h30-11h30
	Débutants (18 ans et +)	Jeudi <u>ou</u> Vendredi	18h-20h 20h-22h
	Perfectionnement (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)	Mercredi	20h-22h
	Compétiteurs occasionnels / Loisirs	Lundi	20h-22h
	Compétiteurs (objectif régional/national/équipe) <i>3 entraînements par semaine (1 en autonomie)</i>	Mardi Jeudi	20h-22h 20h-22h
	Tir libre en salle (Réservé aux tireurs autonomes) Les tireurs mineurs doivent se signaler à l'entraîneur	Lundi Mardi Mercredi Vendredi	10h-12h ⁽¹⁾ /18h-22h 9h30-12h/20h30-22h 16h-22h 10h-12h ⁽¹⁾ /18h45-22h

Salle d'entraînement
(Septembre-mars)
Boulodrome municipal
17 rue de la Ligne de l'Est
69100 Villeurbanne
Tram T3, arrêt Bel Air- Les Brosses

Terrain extérieur
20 rue Armand
69100 Villeurbanne

Contact

07 66 31 14 03

heracles.villeurbanne@gmail.com

www.arc-villeurbanne.fr

⁽¹⁾ Merci d'attendre la confirmation de l'ouverture des créneaux Lundi/Vendredi 10h-12h en début d'année

Catégories d'âges Jeunes 2024 - 2025

Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges
Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007	U 21
Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2010	U 18
Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012	U 15
Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	U 13
Entre le 01.01.2015 et 2017	U 11

Fiche d'inscription 2024/2025

Pieces à fournir

- La présente fiche remplie
- Le formulaire de Création / Renouvellement de licence
- Certificat médical si nécessaire (cf. Etape 4 : santé)
- Règlements :
 - Espèces
 - Chèque(s) (3 chèques maximum) à l'ordre de Compagnie Héraclès Villeurbanne
 - Virement (en 1 seule fois)

Informations

Nom d'usage : Prénom :
Nom de naissance :
Profession : Lieu de naissance : Code Postal de Naissance :
Type d'arc : classique/nu poulies

Cotisations

	U11	U13/U15/U18	U21	Adulte	Activité Feminine sport santé ⁽¹⁾
Licence 2025/2025 ⁽²⁾	34,5€	46€ UNSS/FFSU : 20€	46€ UNSS/FFSU : 20€	75€ UNSS/FFSU : 20€	80€
Cotisation annuelle ⁽³⁾	127€	127€	137€	144€	
Location d'un arc classique pour l'année ⁽⁴⁾		(25€)		(50€)	
TOTAL					

Pour les possesseurs d'un « Pass'région » : - 30€ et/ou d'un « Pass'sport » : -50€

N° Pass Région : N° Pass Sport : (A présenter lors de l'inscription)

⁽¹⁾ Pour les participantes aux cours du mardi matin uniquement. Pas de possibilité de participer en compétition

⁽²⁾ Conventonnement sport adapté: 20 €. Conventonnement UNSS/FFSU : fournir la photocopie de la licence

⁽³⁾ Pour le 2ème adhérent d'un même foyer fiscal : -15€; à partir du 3ème adhérent : -30€ (Hors Activité Féminine sport santé)

⁽⁴⁾ Une liste de petit matériel à acquérir vous sera fournie en début d'année (palette, carquois, flèches, repose arc...)

Toute personne non à jour des paiements au 31 octobre 2024 ne sera plus acceptée sur le pas de tir

La Compagnie souhaite fournir mon adresse mail à la plateforme mailchimp pour envoyer les newsletters mensuelles

J'accepte Je refuse

Règlement par : chèque(s) espèces virement

La Compagnie Héraclès Villeurbanne est très heureuse de vous accueillir.

Vous faites désormais partie d'une association sportive qui vit grâce à l'engagement bénévole de ses membres.

L'aide et la participation de tous est la bienvenue sur les événements que la Compagnie organise.

Étape 1 : Identité et informations administratives

Création (1^{ère} licence) ou Renouvellement N° licence : _____ Transfert

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à y apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire

Civilité NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : Dépt de naissance : Lieu de naissance : Adresse : Code postal : Ville : 📞 Mobile : ✉ :	Nationalité : <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Étrangère (Précisez) : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Si né(e) à l'étranger : NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* : <input type="checkbox"/>
--	--

Les catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2024
Adultes	Avant le 01.01.1966 Entre le 01.01.1966 et le 31.12.1985 Entre le 01.01.1986 et le 31.12.2004	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2010 Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2015	U 11	10 ans et moins

Étape 2 : Choix du type de licence

(votre club vous délivrera les informations adaptées à votre type de pratique)

21 ans et plus en 2025	- de 21 ans en 2025	Licences convention
<input type="checkbox"/> Adulte pratique en compétition <small>(Débutants inclus)</small> <input type="checkbox"/> Adulte pratique en club <small>(Pour Activité Féminine Sport Santé)</small> <input type="checkbox"/> Adulte sans pratique	<input type="checkbox"/> Jeunes (U13 à U21) <input type="checkbox"/> Poussins (U11)	Convention FFSU N° : _____ Convention UNSS N° : _____ Convention FFSA N° : _____

Étape 3 : Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

Nota Compagnie Héraclès : L'assurance est d'ores et déjà incluse

- Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
- Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence comprise dans le tarif de la licence choisie (0.28cts €)
- OU**
- Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Etape 4 : Santé

- Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé *Ne pas fournir le questionnaire - Confidentiel*
- J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir en pour prendre ou renouveler ma licence
- OU
- Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition

Responsable(s) légal(ux) si mineur(e) (renseignement obligatoire) :

Nom

Prénom

Téléphone

Nom	Prénom	Téléphone

Etape 5 : Communication et informatique

J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA), les instances déconcentrées et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFТА, aux membres affiliés ou de droit de la FFТА. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFТА.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant). Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFТА soit par voie postale (12 place George Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support-informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Etape 6 : Conduite de l'archer et de l'archère

En adhérent à la FFТА, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFТА

Etape 7 : Contrôle de l'honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L 322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFТА aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)

* L'association ne collecte pas ce document qui est à l'usage exclusif et confidentiel du licencié



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.